

## Compte-rendu de la réunion avec Monsieur le président de la Communauté de commune Jalle Eau Bourde

**Date :** vendredi 14 aout 2020, 10h00

**Participants :**

- Monsieur Pierre DUCOUT, Président de la communauté de commune et Maire de Cestas
- Sylvain BARET, commissaire enquêteur

**Objet :** Conséquences de la modification n°2 du PLU de Cestas.

Cette réunion fait suite aux réponses de la commune au PV de synthèse pour lesquelles le commissaire enquêteur souhaite certains compléments d'information.

- **Promesse de vente des Consort LETIERCE** établie avec la Communauté de commune. L'acquisition des terrains se concrétisera à l'issue de la procédure de modification n°2 du PLU de Cestas, dès lors que les terrains auront acquis une valeur.
- **A quel besoin répond cette urbanisation ?** Le projet s'inscrit dans le contexte global de cohérence au niveau du SCOT de l'agglomération bordelaise. Le dimensionnement a été évalué par rapport au besoin global de logistique et à l'évolution de l'aire métropolitaine sur la base des prévisions d'activités et de développement actuelles prévues au niveau national.

Le besoin n'a pas pris en compte le cas d'une récession généralisée ou d'une évolution vers la logistique rail.

La zone de Pot au Pin est idéalement située à proximité de l'autoroute et constitue une zone prioritaire de développement au niveau du SCOT. La durée de commercialisation de la zone est environ de 5 ans

Un certain nombre d'entreprises (7 à 8 contacts) ont exprimé un besoin d'implantation et se sont repositionnées au niveau du Sud de l'aire métropolitaine.

- **Nombre d'emplois envisagés ?** Au vu de l'expérience acquise sur les autres zones industrielles et au niveau national, le Président de la communauté de communes envisage entre 500 et 1000 emplois, 1000 constituant la « fourchette haute ».
- **Dimensionnement de la RD211 pour recevoir l'augmentation de trafic routier :** Le secteur le plus impacté sera la partie entre la sortie 24 de l'A63 et le rond-point en bout du chemin de Pot au Pin (plus de 90% de la circulation). Cette portion sera aménagée dans le cadre du recalibrage de la RD 211 avec la création d'un rond-point entre la sortie 24 de l'A63 et le rond-point du chemin de Pot au Pin.
- **Impact de la nouvelle zone sur Pierroton :** la RD211 sert de délestage pour les automobilistes du Sud Gironde se rendant sur Mérignac et souhaitant éviter les bouchons de la rocade. Cette problématique se retrouve sur le Bourg de Cestas.

L'impact de l'aménagement de la zone de Pot au Pin ne sera pas significatif sur la circulation à Pierroton du fait que 90% du surplus de circulation provient de l'autoroute.

- **Transport des personnels des zones de Pot au Pin et Jarry :** d'une manière générale, cette problématique concerne 3 partenaires : la Région (compétence transport), les entreprises et la communauté de communes à qui il appartient d'apporter la réponse la plus appropriée. Cependant la loi mobilités (*CE : publiée le 26 décembre 2019 avec pour objectif, des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres*) prévoit que les communautés de communes soit Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), auprès de la Région.

Il s'agit de s'ajuster au mieux au besoin des entreprises, notamment l'amplitude des horaires, leur irrégularité, le faible nombre de salariés à transporter en même temps, ainsi qu'au manque de chauffeurs. Les collectivités disposent de moyens techniques suffisants. La navette régulière Prox'bus mise en place en 2017-2018 ne répondait pas à ces besoins.

L'idée actuelle consiste à ce que les entreprises assurent le transport de leur personnel avec des moyens mis en place par la collectivité. Des expériences en ce sens sont actuellement en cours, dans d'autres zones d'activités comparables.

Le Président de la Communauté de communes a rencontré le ministre des transports en visite à la société la Cassagne de Cestas il y a 2 mois. Il a été convenu de l'organisation d'une réunion de travail au ministère en automne avec le responsable de CDiscount qui fédère les entreprises dans ce domaine.

Autres points :

- **Augmentation de la fréquence des trains s'arrêtant en gare de GAZINET** en 2021 avec la mise en service du RER métropolitain Libourne-Bordeaux-Pessac-Gazinet (Terminus) ;
  - Il existe une **navette régulière entre Gazinet et Pierroton** (INRA et le pôle bois) ;
  - Pour faire suite à la mise en place du Bus Bordeaux Créon, la Région étudie, avec la CdC, la possibilité de créer une **navette entre le Terminus du Tram et Pot au Pin** ;
  - Aménager une **piste cyclable** en site propre entre Pierroton et Pot au Pin. Cet aménagement pourrait trouver sa place dans le cadre du recalibrage de la RD211 sur les 4m de part et d'autre de la voie.
- **Réseaux**
    - **Eau potable** : pas d'impact significatif
    - **Electricité** : pas d'impact significatif
    - **Eaux usées** : le surplus d'eaux usées générées par l'urbanisation de la nouvelle zone est d'environ 100 EH. Ramenée aux 21000 EH de la station d'épuration, il s'agit d'une augmentation marginale qui sera absorbée sans difficulté. Le Président de la CdC indique que, dans les trois ans à venir, la station d'épuration doit être mise aux nouvelles normes environnementales.